

Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2011 à 9 heures

Date de convocation : 15 avril 2011

Étaient présents : BOUDON Robert, VAISSADE Jean-Pierre, LAURAIRE Christian, LOUVRIER Monique, DELFAU Monique, RAYNAL Philippe, PASCAL Nicolas, BOUDON Michel, BRUNEL André

Était absent : VAISSADE Lucien,

Secrétaire : Mme Monique LOUVRIER

Tous d'abord M. le Maire fait savoir aux Conseillers qu'il les a convoqués dans l'urgence en raison des problèmes d'eau dans les villages de la Sauvetat et des Vayssières-Hautes pour lesquels il convient de trouver rapidement une solution. Le Conseil municipal reconnaît le caractère d'urgence et autorise le Maire à ouvrir la séance.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 22 avril 2011

➤ **Problème sur les ressources en eau aux villages de la Sauvetat et des Vayssières-Hautes : solutions à apporter**

Monsieur le Maire fait savoir que suite à la baisse du débit des sources des captages desservant les villages de La Sauvetat, les Vayssières-Hautes, Espeyrac, Puech-Blanc et le Laussier, il y a un manque d'eau sur ces villages.

Considérant la nécessité impérieuse de préserver la distribution d'eau potable aux habitants de ces villages, il sollicite le Conseil Municipal afin de trouver des idées pour remédier à ce manque d'eau.

Le Conseil Municipal après délibération propose :

- 1) ***De prendre un arrêté interdisant le lavage des voitures, l'arrosage, le remplissage des piscines, le remplissage des cuves d'eau pour l'abreuvement du bétail à l'aide de l'eau provenant de ces réseaux dès le lundi 27 juin.***
- 2) ***Suite à l'accord de M. Guy BRUNEL, d'aménager sur le chemin de Laborie, un espace pour que les agriculteurs de ces villages puissent remplir leurs tonnes à eau, et dans l'attente de cet aménagement leurs laisser les remplir à la bouche d'incendie de Lieutadès***
- 3) ***D'envisager d'abandonner les sources et réservoirs de la Sauvetat, des Vayssières Hautes d'Espeyrac et de Puech-Blanc pour l'alimentation en eau potable et ne les conserver que pour l'usage agricole.***
En contrepartie prévoir, la connexion de ces villages à l'UDI de Gurières si celle-ci à un débit suffisant auquel cas envisager les travaux pour la saison 2012.
- 4) ***De voir avec les services de la MAGE s'il serait possible de stopper la procédure de mises en conformité des captages de la Sauvetat et des Vayssières-Hautes qui n'aurait plus lieu d'être ce qui permettrait d'obtenir des subventions pour les travaux des connexions envisagés .***
- 5) ***Supprimer les racines dans le captage de la Sauvetat qui gênent l'arrivée de l'eau***

➤ **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : décision sur les actions proposées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) présenté lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) du 29 avril 2011.

En application de l'article 35-IV de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (R.C.T.), il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les actions proposées à savoir :

- *Dissolution du syndicat intercommunal de réalisation du terrain d'aviation de Saint-Flour - Coltines*

Après avoir pris connaissance du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la dissolution du Syndicat Intercommunal de réalisation du terrain d'aviation de Saint-flour - Coltines

➤ **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort : décision**

Monsieur le Maire explique que, lors de sa réunion en date du 1^{er} juin 2011, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de changements dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort en vue d'un élargissement de ses compétences, et présente les modifications proposées :

1/ Gestion des transports scolaires

Compétences facultatives

- Nouvelles techniques de communication et d'information – développement des services :
 - *Gestionnaire de proximité des transports scolaires*

2/ SPANC

Compétences optionnelles

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, protection et mise en valeur de l'environnement :
 - *SPANC : contrôle des installations existantes et des installations neuves et contrôle périodique*

3/ Compétence petite enfance pour la mise en place d'une structure adaptée

Compétences optionnelles

- Développement sportif, culturel et touristique de l'espace communautaire :
 - *Mise en place et gestion d'une structure d'accueil petite enfance*

4/ Mise en place d'une Maison de santé

Compétences facultatives

- Nouvelles techniques de communication et d'information – développement des services :
 - *Mise en place et gestion d'une maison de santé*

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de changements statutaires.

Après délibération le Conseil Municipal :

- ***adopte les changements statutaires proposés***

➤ **Travaux d'amélioration des peuplements forestiers dans la forêt sectionale des Mazes : demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 24 mars 2011 il avait été décidé de réaliser des travaux de régénération naturelle en forêt sectionale des Mazes, il fait savoir que ces travaux seraient susceptibles d'être financés par le Conseil Général à hauteur de 260 € par hectare pour la régénération naturelle et à hauteur de 30% pour la régénération naturelle assistée.

Il demande au Conseil l'autorisation de solliciter ces subventions.

Le Conseil Municipal après délibération :

- ***Charge M. le Maire de solliciter ces subventions***
- ***Lui demande de s'assurer auprès de l'ONF que le broyage des andins est bien prévu avant la plantation***

➤ **Défense de nos écoles : proposition de délibération**

Monsieur le Maire fait savoir que les Élus, réunis lors de leur Conseil d'administration, le vendredi 20 mai 2011 à Aurillac, ont réaffirmé leur opposition face à la suppression des postes dans l'enseignement et leur solidarité à l'égard des Maires concernés et qu'ils proposent à tous les Maires de prendre une délibération pour la défense de nos écoles.

Il demande au Conseil de se prononcer pour l'adoption de cette délibération

Le Conseil Municipal après délibération :

- ***Adopte la délibération proposée***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 00.

Le Maire,
BOUDON Robert,